selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Altrenogest (0.4%) Formulation

Autres moyens d'identifica-

tion

REGUMATE ORAL PROGESTAGEN FOR PIGS (45680)

### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis- : Merck & Co., Inc

seur

Adresse : 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone : +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas : +1-908-423-6000

d'urgence

Adresse de courrier élec-

tronique

EHSDATASTEWARD@merck.com

# Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation : Sans objet

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Con-

sulter un médecin.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

## Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
•	Donnée non disponible	850-52-2	>= 0.1 - < 1 *

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se

développe et persiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Protection pour les secour-

istes

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle

lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

Moyens d'extinction in-

adéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé,

entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec les yeux.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder sous clef.

Garder hermétiquement fermé.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges auto-réactifs

Peroxydes organiques Produits explosifs

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base	
Altrenogest	850-52-2	TWA	1 μg/m3 (OEB 4)	Interne	
	Autres informations: Peau				
		limite d'essuyage	10 μg/100 cm <sup>2</sup>	Interne	

Mesures d'ordre technique

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes

de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et

l'environnement.

Essentiellement, aucune manipulation manuelle permise.

Utilisés des systèmes de traitement fermés ou des

technologies de confinement.

En cas de manipulation dans un laboratoire, utiliser un cabinet de biosûreté proprement conçu, une hotte, ou d'autres dispositifs de confinement en cas de risque potentiel d'aérosolisation. Si le risque n'existe pas, manipuler sur des

plateaux en chaîne ou paillasses.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type Protection des mains Type protégeant des particules

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Penser à doubler les gants.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

porter des lunettes appropriées.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces

cutanées.

Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de

contrôles administratifs.

## **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Donnée non disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016 4.0

Point d'éclair Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

poids moléculaire Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Inconnu. Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

# **Composants:**

### Altrenogest:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 177 mg/kg

DL50 (Chien): 400 mg/kg

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

# Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

# Sensibilisation cutanée ou respiratoire

# Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

## Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

## **Composants:**

### Altrenogest:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in

vitro)

Résultat: négatif

# Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

# Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

## Composants:

### Altrenogest:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 0.016 Poids corporel mg / kg

Résultat: Incidences sur la fécondité., Aucune incidence sur le

comportement sexuel.

Type d'essai: Fécondité/développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Singe, femelle Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 0.004 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Nette évidence d'effets nocifs la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations

effectuées sur des animaux

## STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

# STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Composants:**

# Altrenogest:

Voies d'exposition : Oral(e)

Organes cibles : Système immunitaire, Glande surrénale

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voies d'exposition : Oral(e) Organes cibles : Hypophyse

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

# Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

# Altrenogest:

Espèce : Rat

NOAEL : 0.06 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Organes cibles : Système immunitaire, organes reproducteurs mâles, les orga-

nes reproducteurs féminins, Glande surrénale

Remarques : Incidences sur la fécondité.

Espèce : Cochon
NOAEL : 0.004 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Organes cibles : organes reproducteurs mâles, les organes reproducteurs

féminins

Remarques : Incidences sur la fécondité.

Espèce : Cochon
NOAEL : 0.002 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 1 a

Organes cibles : organes reproducteurs mâles, Hypophyse

Remarques : Incidences sur la fécondité.

Espèce : Cheval
LOAEL : 220 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 86 jours

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

## Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Évaluation de l'exposition humaine**

### **Composants:**

# Altrenogest:

Inhalation : Symptômes: irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau Contact avec les yeux : Symptômes: Irritation des yeux

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

## **Composants:**

# Altrenogest:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0.0004 μg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016 4.0

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 32 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Altrenogest:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 3.78

Mobilité dans le sol

Composants:

Altrenogest:

Répartition entre les compar- : log Koc: 3.3

timents environnementaux

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une Emballages contaminés

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(altrenogest)

9 Classe Groupe d'emballage Ш Étiquettes

Dangereux pour l'envi-

ronnement

oui

**IATA-DGR** 

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

(altrenogest)

964

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

**Code IMDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(altrenogest)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Altrenogest)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Altrenogest)

## Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

# Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- : nées utilisées pour

l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 07/06/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Altrenogest (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/16/2024 4.0 07/06/2024 641666-00025 Date de la première parution: 05/02/2016

renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA/3F